Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	ecureuil B3 bleu F-GNBT
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CAF

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
28 mai	BERARDE	TEMPLE ECRINS		2	2	MATERIEL ET PERSONNEL
29 mai	le PAS DE L ANE	ADELE PLANCHARD		2		UNE MONTEE ET UNE DESCENTE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Les modifications de vols feront l'objet d'une information au PNE
Les descentes de personnels seront effectuées à pied

☒ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 231 / 2018

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 28/05 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE